

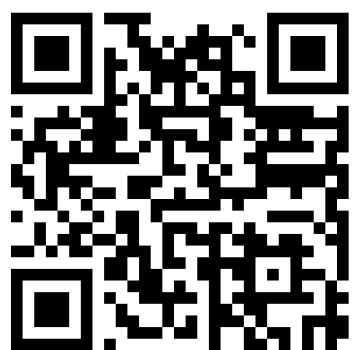
45^{EME}



CROSS VINEUIL

SAMEDI 28 NOVEMBRE 2026
12H00 - 16H
STADE DE VINEUIL





INFOS/ENG/RESULTATS



PROGRAMME

SAMEDI 28 NOVEMBRE 2026

STADE DE VINEUIL

COURSE	HEURE	CATEGORIE	DISTANCE PARCOURS	
0	12h00	Rgx marche nordique	Départ+6GB+Arrivée	10 060m
1	13h40	BEF-BEM Cross déguisé	Départ+PB+MB+Arrivée	2 600m
2	14h05	MIF-MIM	Départ+MB+GB+Arrivée	3 110m
3	14h30	CA-JU-ES-SE-MA	Départ+2GB+Arrivée	3 460m
4	15h00	POF - PM	Départ+PB+Arrivée	1 300m
5	15h20	EAF - EAM	Départ+Boucle Spéciale+Arrivée	900m
6	15h40	CA-JU-ES-SE-MA	Départ+MB+2GB+Arrivée	4 760m

Engagements pour les licenciés FFA et non licenciés FFA
jusqu'au **mercredi 25 novembre 23h59**.

Informations, parcours, engagements sur le site du club : <http://vineuilsportsathle.fr>



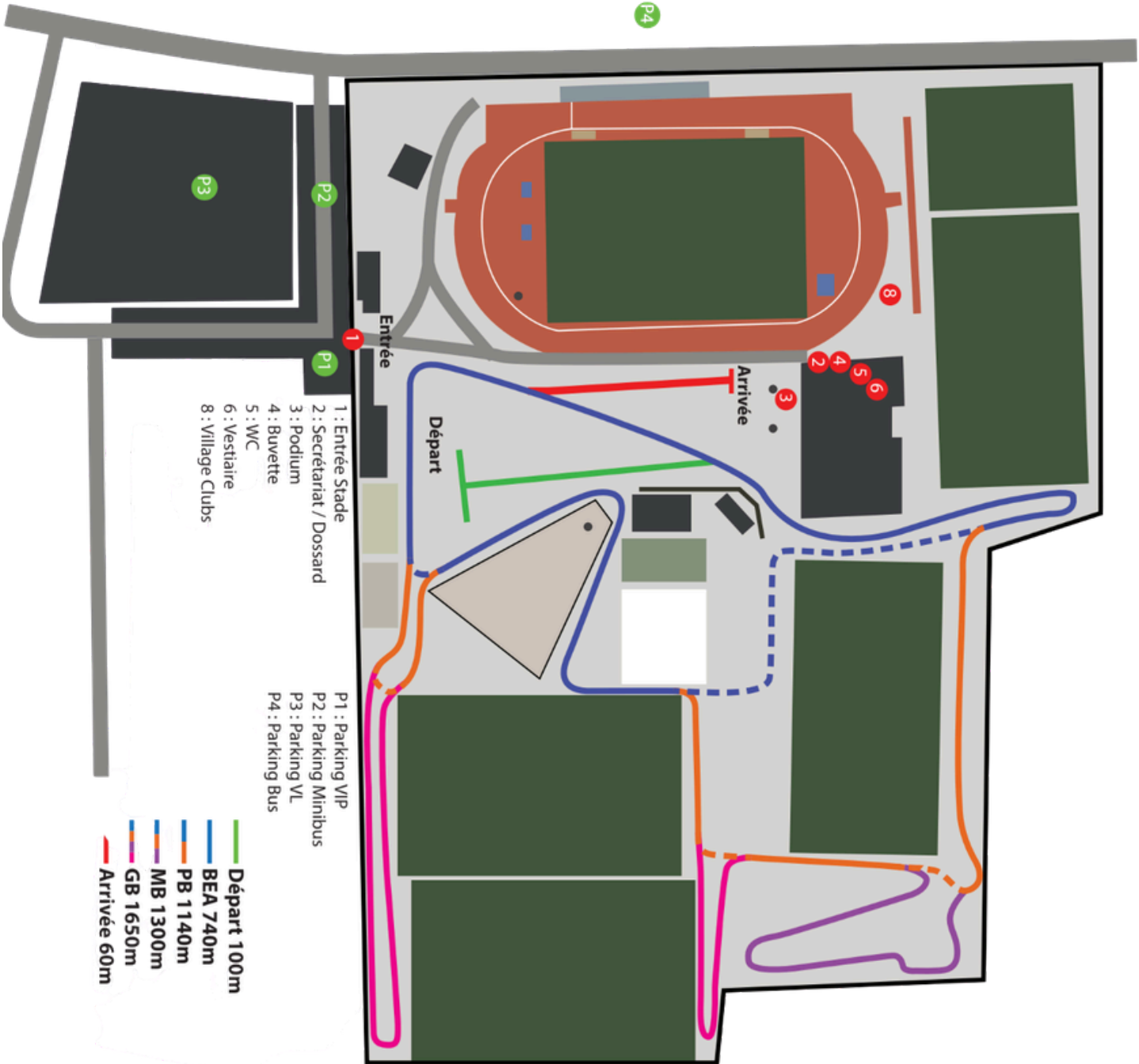


INFOS/ENG/RESULTATS

PARCOURS

SAMEDI 28 NOVEMBRE 2026

STADE DE VINEUIL





INFORMATIONS GENERALES

SAMEDI 28 NOVEMBRE 2026 - STADE DE VINEUIL

ENGAGEMENTS

Clubs FFA et/ou individuels licenciés FFA (EA à MASTERS)

Engagements **UNIQUEMENT** [via ce module d'engagement](#)

Date limite d'engagement : **MERCREDI 25 NOVEMBRE 2026 à 23h59**

Droits d'engagements :

- Gratuit pour les EA & PO
- 5€/athlète jusqu'à 10 athlètes puis 60€/club quel que soit le nombre d'athlètes par club
- Engagements tardifs sur place : 20€/athlète

Règlement à réaliser lors du retrait des dossards.

Retrait des dossards : une heure avant l'épreuve concernée.

Individuels et/ou clubs NON LICENCIÉS FFA + Cross déguisé :

Engagements **UNIQUEMENT** [via ce module d'engagement](#)

Date limite d'engagement : **MERCREDI 25 NOVEMBRE 2026 à 23h59**

Droits d'engagements :

- Gratuit pour les EA & PO (nés entre 2019 et 2015)
- 7€/athlète jusqu'à 10 athlètes puis 70€/club quel que soit le nombre d'athlètes par club
- 5€/ athlète pour le cross déguisé entièrement reversé au GEM, possibilité de donner plus !
- Engagements tardifs sur place : 20€/athlète

Règlement à réaliser lors du retrait des dossards

Pour les clubs non affiliés FFA souhaitant faire un engagement groupé, merci d'envoyer un mail au club via la rubrique Contacts.

Retrait des dossards : une heure avant l'épreuve concernée.

VILLAGE CLUBS / TENTES

Il sera situé le long de la piste d'athlétisme, sur la partie bitumée entre l'entrée du stade et la zone de retrait des dossard (voir le plan du parcours). Idéalement placé entre le départ et l'arrivée, il permettra d'être au plus près des courses. Pensez à prendre sangles et contre-poids pour le montage de vos barnums pour les sécuriser

MÉDAILLES/RECOMPENSES

Ecole d'athlétisme : pas de classement, récompenses à tous

Poussin/Benjamins/Minimes : les 5 premières et 5 premiers

AS Féminines et Masculins : les 3 premiers des catégories U18 et 20 et les 3 premiers au scratch toutes catégories avec pour prime : 1ère : 100€ + panier garni / 2ème : 70€ / 3ème : 50€

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE CODE DU SPORT

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L-231-3 du Code du Sport, que les participants sont :

- Titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Santé Loisir option Running ou d'un Pass' Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme
- Ou titulaires d'une Licence délivrée par la FSCF, la FSGT ou l'UFOLEP. Dans ce cas, sur la carte licence doit apparaître par tous moyens la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition
- Ou titulaires d'une Licence délivrée par la Fédération Française de Triathlon
- Ou titulaires d'une Licence délivrée par l'UNSS, l'UGSEL ou FFSU et dans la mesure où ils sont valablement engagés par l'établissement scolaire ou l'association sportive,
- Ou pour les autres participants, titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.